Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 8 Joumada II 1446
10 Décembre 2024

N° 143

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2950**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2951**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2954**
Homologation de résolutions **2954**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2954**
Avis aux créanciers..... **2958**
Convocations
Sociétés anonymes **2960**
Autres sociétés **2961**
Divers
Avis au public..... **2962**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Election du Président Directeur Général

Et Reconduction des fonctions d'un Directeur Général Adjoint

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : 230, Avenue 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 33519H

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Juin 2024, enregistré à la Recette des Finances de Den Den à Tunis, le 3 Décembre 2024, sous le n°24804737 quittance n°M082856, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 4 décembre 2024, sous le n°2024150533 il a été décidé, à l'unanimité :

- L'élection de Monsieur Faouzi Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur pour trois ans, soit pour les exercices 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

La Reconduction des fonctions de Madame Salma Elloumi Rekik en tant que Directeur Général Adjoint de la société avec les mêmes pouvoirs que ceux conférés au Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices, 2024, 2025 et 2026 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

2024T01188SANB2

Clôture de la liquidation

Société AL QUALAM PROD

Société anonyme (en liquidation)

Route Menzel Chaker km 5 Sfax

Identifiant Unique : 1230143 C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 16 Novembre 2024, enregistré à la recette des actes judiciaires de Sfax le 25 Novembre 2024 quittance n°64955 enregistrement n°3291, et déposé au registre national des entreprises le 4 décembre 2024 sous le numéro de dossier 2024150631, les actionnaires ont décidé :

- L'approbation du rapport du liquidateur et des comptes définitifs de clôture de la liquidation et de sa distribution entre les créanciers.

- L'approbation de la clôture de la liquidation.

- Quitus au liquidateur.

- La délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2024X01623SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Tunisie Farine

SARL au capital de 4 100 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa - Ben Arous

Identifiant Unique : 0736471 S

Suivant acte de cession de parts sociales, enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 19/11/2024 sous le n°24105096 Quittance n°M060891, la société Meunière Tunisienne «SMT» a cédé 10 parts sociales qu'elle détient dans le capital de la société Tunisie Farine et ce au profit de la société ALFET EL MACHIA.

Une copie de cet acte de cession a été déposée au registre national des entreprises (RNE) le 25/11/2024 sous le n°2024148341.

2024R03093SRLB2

Micro Focus Entreprise Tunisia SARL

Société en liquidation

Capital : 1000 dinars

Siège social : Pôle Technologique El Ghazala, Lot 45, Zone Industrielle El Ghazala, 2088 Raoued

Identifiant unique : 1571727S

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23 octobre 2024, enregistré à la Recette des Finances de Raouad le 18 novembre 2024 sous le numéro 24506472 quittance numéro M133935, et déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises le 19 novembre 2024 sous le numéro 2024147276.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de dissoudre et liquider la société, et de nommer Maître Adly Belagha, avocat, dont le siège est au 126 rue Radhia Haddad, 1000 Tunis, en tant que liquidateur.

2024403026SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Rajah Et Fils

Une société unipersonnelle à responsabilité limitée «SUARL»

Capital : 30.000 DT

MF : 0044128F

Adresse : Jebeniana, Sfax

Objet : Changer la forme de l'entreprise.

Selon le procès-verbal d'une réunion enregistrée à la recette des finances de Jebeniana le 20/02/2013 et enregistré sous le numéro 137003, reçu n°4664.

Un exemplaire a été déposé au Tribunal de Première Instance le 22/02/2013.

Il a été décidé de changer le type de société d'une société à responsabilité limitée à une société unipersonnelle.

2024X01617SRUB2

Société Rajah et Fils

Une société unipersonnelle à responsabilité limitée "SUARL"

Capital 30.000 DT

MF : 0044128F

Adresse : Jebeniana, Sfax

Objet : vente des actions.

D'après le procès-verbal d'une réunion enregistrée à la recette des finances de Jebeniana le 5/11/2011 et enregistré sous le numéro 9889.

Une contrepartie a été déposée au Tribunal de Première Instance le 23/11/2012.

Il a été décidé de vendre des actions à M. Jamel ben Abdallah, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08161477 :

- 2 250 actions (750 actions *3).

2024X01618SRUB2

Société Rajah Et Fils

Une société unipersonnelle à responsabilité limitée "SUARL"

Capital 30.000 DT

MF : 0044128F

Adresse : Jebeniana, Sfax

Objet : Ajout et mise à jour de partenaires.

D'après le procès-verbal d'une réunion enregistrée à la recette des finances de Jebniana le 19/02/2012 et enregistré sous le numéro 5028.

Une contrepartie a été déposée au Tribunal de Première Instance le 22 février 2023.

Il a été décidé d'ajouter ou de mettre à jour des partenaires dans l'entreprise, M. Jamel ben Abdallah étant devenu gérant de l'entreprise.

2024X01619SRUB2

AUTRES SOCIETES

Démarrage des souscriptions

FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte

Eligible aux Comptes Epargne en Actions - CEA

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF n°35-2024 du 11 juin 2024

MF : 1893562D/P/N/000

Adresse : Yasmine Tower, Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE aura lieu le 18 décembre 2024.

FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières.

Catégorie : Mixte, éligible aux compte Epargne en Actions (CEA).

Type de l'OPCVM : OPCVM de distribution.

Adresse du fonds : Yasmine Tower, Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

Objet : La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable : - Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application;

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.

Agrément du CMF : N° 35-2024 du 11 juin 2024

Date de constitution : 02 décembre 2024.

Durée : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteurs : BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT ARAB TUNISIAN BANK

Gestionnaire : BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT Yasmine Tower, Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

Gestionnaire Administratif et Comptable : BMCE CAPITAL SECURITIES - intermédiaire en bourse Yasmine Tower, Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

Dépositaire : ARAB TUNISIAN BANK - ATB, 9 Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis / Rue de la feuille d'érable Lac 2 - 1053 Tunis.

Distributeur : BMCE CAPITAL SECURITIES - intermédiaire en bourse Yasmine Tower, Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1082 - Tunis.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire.

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Les souscriptions et les rachats se font exclusivement en numéraire sur la base d'une valeur liquidative inconnue.

Pour plus d'informations sur FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de l'intermédiaire en bourse BMCE CAPITAL SECURITIES.

2024R03088SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation en date du 21/8/2019 rédigé par maître Ines Naïmi, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 14/11/2019 quittance n°M094884Mr Taher Ben Mohamed Ben Taher Lakhel a donné à sa fille Rahma Bent Taher Ben Mohamed Ben Taher Lakhel la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant et Pizza sis à la rue Kuweit n°01 La Marsa Ouest Tunis.

Toutes oppositions seront déposées chez Rahma à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de publication au JORT

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 7/12/2024

2024T01186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé en date du 18/11/2024, enregistré à la recette des finances Rue de Kairouan Hammam-Lif le 26/11/2024 sous le numéro, 24203242, quittance n°M070351; Mr. Ala Eddine Ben Adel Ben Mohamed Boulabiar, titulaire de la CIN n°09826884 a vendu la totalité du Fonds de Commerce consistant en un salon de thé portant «LUDO» son identifiant unique n°1564741Y (personne physique), sis au 31 Bis rue Slah Eddine Bouchoucha Hammam-Lif Ben Arous avec tous les éléments corporels et incorporels à La Société «SUONAMAR SGA», SARL, société en cours de constitution, son siège social et au 31 Bis rue Slah Eddine Bouchoucha Hammam-Lif Ben Arous représentée par son gérant Monsieur Daniele Morale, titulaire du Passeport n°YB6377425 et de la carte de séjour n° 000154177 (valable jusqu'au 4/7/2026, n° de contrôle : 639040387). Les oppositions doivent être signifiées entre les mains de Maître Hager Belhaj Belkacem, avocat à la cour d'appel, de la Société «HEDI» de Consultation et Avocatie «H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité Limitée, 22 rue de Marseille Tunis. Identifiant Unique : 1838199T, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 5 décembre 2024.

2024T01187FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11 août 2015 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 21 juin 2016 sous le n°16203361, quittance n°61046, Madame Hadda Mzougui, CIN n°00168644 a cédé à Monsieur Abdelmajld Bejaoui, CIN n°00042890, la totalité du fonds de commerce destiné au lavage et nettoyage de vêtements avec ses éléments corporels et incorporels sis au 23 rue de Marseille Tunis.

La présente annonce a été publiée aux journaux quotidiens Echourouk et le Quotidien parus en date du 5 décembre 2024.

2024T01189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, rédigé par Habiba Rezgui avocate à Sousse, dont le bureau est situé au 47 Rue de la République Sousse enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 3/12/2024 sous n°2407324 quittance n°M128328 Mme Oumaima Jaouadi titulaire de la CIN n°12813705 quartier El Manazeh Kalaa Sghira a vendu et cédé à Mr Ali ben Abdallah ben Ali Rzigua titulaire de la CIN 05557608 rue Istamboul Hammam Sousse - Sousse la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce des produits alimentaires, Matricule fiscal 000CN1779651/M sis à la Rue de la Liberté Hammam Sousse 4011.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 6/12/2024.

2024S01575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/11/2024, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 22/11/2024, quittance n°M120169 enregistrement n°24206404, Mohamed Iheb Ben Mustapha Ben Salem El Gares - titulaire de la carte d'identité n°07636544, a vendu à Hichem Ben El Moncef Ben Mohamed El Sboui Titulaire de la carte d'identité n°07673705 tout le fonds de commerce destiné à «Aliments Rafraîchissement - Glace - situé à Rue Om AIADH - HAY EL JEMAA.

Elakber - Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur.

Cet Article est paru aux Journaux (Chourouk et le Quotidien) le 3/12/2024.

2024S01581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2024 et enregistré à la recette des finances de Ouardanine en date du 02/12/2024 reçu n°M025694 enregistrement n°2440898 Monsieur Hammouda Ben Salah Hammouda Jlassi titulaire de la carte d'identité nationale n°06787927 et de l'identifiant unique n°1524392 A, a cédé la totalité du fonds de commerce se présentant dans un restaurant «FAST FOOD» exploité dans les deux locaux sis à la route de M'saken à Ouardanine à Monsieur Ali Ben Habib Taam Allah.

Les oppositions sont formulées auprès de l'acquéreur demeurant à Rue du Martyr Omar Ben Belgacem Naili.

Le présent avis est publié dans les journaux le Quotidien et Echourouk du 5/12/2024.

2024S01582FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Dans le cadre de contrat de donation établi par les notaires Ezzedine Sassi et Amel Ben Hafsia le 30/11/2024 inscrit à la Recette des Finances de Zeramdine en 3/12/2024 Quittance n°M022813.

Mr Souki Jabeur CIN n°04007712 délivrée le 23/10/2024 a donné à sa femme Mlouka Zaineb CIN n°04069661 délivrée le 27/01/2017 la totalité du Fonds de Commerce exploité comme café connu sous le nom «Café Annour» situé à Rue Habib Bourguiba Zaouiet Kontech 5028 Jemmel Monastir.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Ezzeddine Sassi situé à la Rue Mongi Slim Zeramdine Monastir dans le délai de 20 jours après sa publication au J.O.R.T.

La présente annonce est parue au journal Le Quotidien le 6/12/2024.

2024S01583FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de

Sakiet Eddaier le 27/11/2024, sous n°24204265, quittance n°M080171, Mme Sondes ben Ahmed Mezid a vendu et cédé à Mr Sofien Dhifalah la totalité du fonds de commerce situé à l'Entrée de la liberté depuis la rue Habib Bourguiba, Sakiet Eddaier, Sfax exploité pour la vente de poulets et ses dérivés. Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard, suivant la publication de la cession du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne et seront reçues entre les mains de l'acheteur demeurant à ouled Mjahed Elhoudh Jebeniana.

La vente a été publiée dans le journal «Le Temps» le 5/12/2024.

2024X01621FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 13/11/2024 et enregistré le 18/11/2024 sous le numéro 24206373 quittance n°M090851.

Walid ben Habib Chaben, titulaire de la carte d'identité nationale 11120802, Sfax, vend à Zouheir Ben Hasan Ben Abderahmen Mallek, titulaire de la carte d'identité nationale 01070952.

Un fonds de commerce pour l'activité de «buvette» exploité au local situé à cité el Habib immeuble Khlifa Damak 3042 - Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 29/11/2024 sous le numéro IP424/1758.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'acheteur Zouhair Mallek à son domicile situé à la route de l'Aéroport klm 2.5 cité ERRAML, Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication de cette vente au jort.

2024X01624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances à Gabès le 24 octobre 2024, reçu n°M074751, enregistrement n°24210300 Mr Adel Zayed cin 03393034 demeurant à Gabès a vendu à Mme Ikhlas Ghouma, cin 13230591 demeurant à Menzel Habib Gabès, qui accepte la totalité du fonds de commerce librairie et papeterie exploité à la rue Omar Ibn Khattab Zrig Gabès.

Les oppositions se feront entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce situé à rue Omar Ibn Khattab Zrig à Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le present avis a été publié aux journaux «Le Quotidien» et «Achourouk» du 5/11/2024.

2024X01635FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation, dressé par le notaire Yosra Sassi en date du 01-10-2024 légalisé à la municipalité Ennaser - Ariana enregistré à la recette des finances Manar 1 sous n°24204215, quittance n°M082996 Mr Salah Ben Ali Ben Salah Rebai titulaire de la CIN n°02719035, fait donation à sa fille Mlle Salma Ben Salah Ben Ali Rebai titulaire de la CIN n°08747639 la totalité du Fonds de commerce boucherie avec ses éléments corporels et incorporels, situé au 15 Rue Elwaed Cité Eben Khaldoun Tunis.

Cet avis est publié au journal la Presse en date du 29-11-2024.

2024403013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/11/2024 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 25/11/2024 quittance n°M142899 enregistrement n°24207840, la Société «Solitaire Food Services» SARL, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1224532Z, Matricule Fiscal 1224532ZNE000, a cédé à la Société «Chaes» SARL, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1777070M, matricule fiscal 1777070MAM000 qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 38 avenue 14 janvier sidi bou-said Tunis, destiné à la restauration rapide avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues auprès du Cabinet de Maître Chaker Dhaouadi, avocat à la cour d'appel, sis au 67 rue Om Kolthoum bloc C 3ème étage Tunis, dans les vingt (20) jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans «Le Quotidien» en langue française en date du 3/12/2024.

2024403014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte écrit daté du 20/11/2024, enregistré auprès de la recette des finances de Tataouine le 28/11/2024 sous le numéro 3478297 et le reçu n°091334, Monsieur Amor Ben Mohamed Ben Latif Bouchiba a vendu l'intégralité du fonds de commerce lui appartenant, consistant en un local commercial destiné à toutes activités commerciales, situé à cité commerciale de Tataouine, avec tous ses éléments matériels et immatériels, à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Salem ben Soltane.

Les oppositions peuvent être déposées auprès de Maître Ahmed Bachir Chetoui, avocat, à l'adresse :

Avenue Habib Bourguiba, Tataouine, dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal Le Quotidien le 4/12/2024.

2024403015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 22 novembre 2024 enregistré à la recette des finances El Manar le 28 novembre 2024 quittance n°M083799 enregistrement n°24204264.

Mme. Besma bent Amar Aouji C.I.N n°07315535 a vendu à Mr. Helmi bent Abdelwahab ben Ali Abbessi C.I.N n°08705407 le fonds de commerce destiné pour l'impression et la saisi avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au n°11 - 1er étage complexe Ellissa Tunis.

Les oppositions doivent être présentées au 26 rue kowait 1er étage bur. N°5 Lafayette Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 30 Novembre 2024.

2024403018FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce gérance libre daté le 24/10/2024 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 7/11/2024 reçu n°24307454 quittance n°119102, Mr Slim Ben Lasaad Ben Ali titulaire de la CIN n°07442277 a loué à Mme Fatma bent Mohamed Benaich titulaire de la CIN n°07978187 sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce sis au 27 Rue de Bizerte ouvrant sur la rue de Mohamed Ali Belhadj Ariana, pour l'exploitation d'un salon de coiffure et vente de produits cosmétiques et ses accessoires et Hammam pour femmes renouvelable du 01/10/2024 au 30/9/2034.

Cet avis est paru au journal SAHAFA du 14/11/2024.

2024403029FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

L'association «La Brise Du Mrah» a été constituée en son siège sis 15 rue Sidi Bou Yahia Radés El Mrah 2040 et son objet est à caractère général.

Ses objectifs sont :

- La participation à la conservation du style architectural et urbanistique de la vieille ville de Radés en concertation avec les organismes spécialisés dans le patrimoine au sein du Ministère des affaires culturelles.

- La participation à l'entretien et la propreté de la vieille ville de Radés et ses environs.

- La participation au développement de la ville de Radés sur les plans social, culturel, touristique et économique.

Son comité directeur se compose comme suit :

- Présidente : Feriel Zaoui (CIN 04600534)

- Secrétaire générale : Emna Guirat (CIN 05459292)

- Trésorier : Elyess Chérif (CIN 00238097)

- Membre : Hichem Ksouri (CIN 03746303).

2024R03090APSF1

Déclaration

Nom de l'association : Association Tunisienne des Sciences Sociales et Economiques

Adresse : Diyar Bin Mahmoud, Aqaba, Bâtiment 3, Appartement B5/53

Les objectifs :

- Contribuer à fournir des solutions de recherche aux enjeux communautaires dans les domaines économique et social.

- Contribuer à prendre toutes initiatives visant à améliorer les conditions de recherche pour les acteurs concernés.

- Contribuer au développement et à la dynamisation des activités de recherche et d'information scientifique des jeunes chercheurs.

- Contribuer au développement des capacités des chercheurs et leur apporter de nouvelles compétences dans le domaine des sciences sociales et économiques.

- Encourager la recherche scientifique liée aux plans de développement du pays, tels que la réduction des disparités régionales et la réduction du taux de chômage et de la pauvreté.

Les fondateurs :

Amal Jmaii : Présidente de l'association

Rehab Boukhris : Vice-présidente

Nidal Moghaddam : Secrétaire général

Bilel Ammouri : Trésorier.

2024403022APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des propriétaires immeuble

EL FARAH rue Mohamed Ali Kairouan

L'assemblée générale électorale s'est tenue le 02/02/2024 pour le syndic des propriétaires immeuble el FARAH suivant le PV qui est enregistré à la recette des finances EL KHAWEREZMI Kairouan le 28/02/2024 sous le n°24701223 reçu n°M025754.

Suivant PV l'élection d'un nouveau comité à la majorité des présents et le président : M. Manai Naceur à compter de la date précitée.

2024S01344APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Poursuivant : Jawhar Ben Khalifa son domicile élu est au cabinet de maître Yaich Mohsen sis à la rue de la justice Mahdia.

Partie saisie : Lotfi Laarayedh, domicilié à 226 Rue de la grande Mosquée - La Chebba.

Avocat poursuivant : Maître Mohsen Yaich avocat à la cour de cassation, Rue de la justice Mahdia.

Immeuble mis en vente :

Le tiers indivis de 2 immeubles situés à la commune de la Chebba rue de la grande mosquée le 1er limité du sud par Torkia et Hana et Salha Laarayedh, de l'est par Zohra

Laarayedh, du nord par une route de 10 m et de l'ouest par une route de 8 m. la parcelle est clôturée et édifiée d'une nouvelle villa contenant un salon, 3 chambres à coucher et une cuisine d'une superficie de 174 m ainsi que d'un garage du coté nord.

Le 2ème d'un lot de terrain nue de 624 m² limité du sud par Mabrouk Laarayedh de l'est par une route de 12 m. du nord par Mourad Laarayedh et de l'ouest par Torkia et Hana et Salha Laarayedh.

Mise à prix : est fixée à cent sept mille six cent quatre vingt dinars (107.680,000 d) sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 6/01/2025 dès 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite du local et conditions : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

Tout surenchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, il peut donner un chèque certifié du dit montant, une autorisation du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2024S01579VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Bureau du Maître Jamel Masmoudi

Avocat à la cour de cassation

L'adjudication : Aura lieu le lundi 13/1/2025 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax.

Partie poursuivante : 1) Najem eddin ben Mohamed Kamoun 2) Fadhila bent Mohamed Kamoun 3) Fatma bent Mohamed Kamoun 4) Mounir ben Mohamed Kamoun 5) les héritiers de Thoraya bent Mohamed Kamoun sont : 1) Aziz Baba 2) Wajdi Baba 3) Fahmi baba 4) Hocine Baba 6) les héritiers de Zohra bent Mohamed Kamoun et son mari Abdelmajid Kamoun sont : 1) Amira bent Abdelmajid Kamoun 2) Wided bent Abdelmajid Kamoun 3) Nadia bent Abdelmajid Kamoun 4) Mohamed Saleh Eddin ben Abdelmajid Kamoun domiciliés cité Sallema 2 n°171 rue Habaina klm 5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Jamel Masmoudi avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude, sise à l'avenue Abou Kacem Chebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau n°103 Sfax.

Partie saisie 1) Laila bent Mohamed Kamoun 2) Najet bent Mohamed Kamoun domicilié à rue Gremda klm 1 Rue 4012 n°8 Sfax.

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Il s'agit d'une maison composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage sise à la route Gremda km 1 rue 4012 numéro 8, Sfax. Elle est d'une superficie totale de 105 m². le rez-de-chaussée ouest - est d'une structure ancienne et oblique il est composé de trois chambres, un séjours avec une cour de direction Nord ouest, une cuisine, salle d'eau, un moldu, un appentis avec un escalier ouest, d'où, l'entrée est commune avec le premier étage.

L'appontis contient un escalier envers le premier étage qui est ouvert vers le nord, situé au dedans du rez-de-chaussée dont sa superficie de 62 m², aussi il contient deux chambres un appentis et une cuisine au Nord ouest composée d'une salle d'eau et le reste du rez-de-chaussée; sa superficie de 56m² avec une petite cour.

L'immeuble soumis à l'adjudication est limité au Nord, précédemment par le Baghdédi et maintenant par un voisin, à l'Est par un voisin du coté Nord-ouest et le Baghdédi au-dedans, au sud par la rue de Abou Kacem Chébi n°626 et à l'ouest par Hentati Hédi avec un accès commun au Nord-ouest Personnalisée : par l'expert judiciaire spécialisé des affaires immobilières monsieur Nour Eddine Abid en vertu de l'ordonnance sur requête n°8526/2024 donnée par le Président du tribunal de 1ère instance de Sfax le 7/10/2024.

Mise à prix : Soixante quatorze mille six cent soixante quinze dinars (74.675 ,000 d) plus frais divers en sus.

La visite de l'immeuble : Peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de Première Instance de Sfax où le bureau de l'avocat poursuivant.

Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix soit vingt quatre mille huit cent quatre vingt onze dinars 666 millimes (24.891 ,666 d) avant l'adjudication.

La participation aux enchères ne se fera que par l'intermédiaire d'un avocat.

2024X01620VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : BH BANK (ex BH) société anonyme IU 00224588W représentée par son PDG sis au 18 avenue Mohamed V Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Abdennadher Jalel, rue Abou Kassem Chebbi Immeuble REX PALAS 1er Etage n°107 Sfax, IU 275875V.

Les débiteurs saisis : 1) Samir ben Med Bouricha CIN n°01285761, Gérant de Société en sa qualité de caution réelle demeurant à la route de Tunis km 1,5 Sfax.

2) Slim ben Med Bouricha CIN 01285762 en sa qualité de caution réelle demeurant à la route de Tunis km 1,5 Sfax.

Le bien saisi : La totalité du titre foncier 43382 Sfax sis dans une zone d'habitation à la route de Tunis km 1,5 Sfax, limité au nord par Fourati à l'est Mezghani à l'ouest route de Tunis et au sud par des immeubles, d'une superficie de 2036m² comprenant une villa de deux étages (R + 1) et du coté Est un bâtiment secondaire.

Le Terrain d'une superficie de 2036 m² son accès et à l'oust de la route de Tunis (GP1) limité de tous les cotés par des murs.

La villa est constituée de deux parties :

- La 1ère partie d'une superficie couverte de 260 m² son accès et au sud, constitué d'une allée de 4 pièces une cuisine qui ouvre sur la salle à manger et une salle de bain.

- La 2ème partie constituée de deux étages le RC d'une superficie de 120 m² son accès de l'ouest comprenant un garage.

- Le 1er étage d'une superficie de 148 m² constitué d'un hall d'une salle de bain, de 2 pièces et un compartiment parental d'une pièce une salle de bain et un dressing.

- Un bâtiment secondaire de 92 m² comprenant un débarras et un WC

Tous les bâtiments sont alimentés par l'eau courante l'électricité et le chauffage central.

Les charges :

1) Une hypothèque au profit de la BH Bank pour 7.010.000, 000 dt.

2) Une hypothèque au profit de la BH Bank pour 3.950.000,000 dt.

3) Un privilège pour le trésor public sur 1018 parts pour un montant de 1.690.703, 162dt.

Mise à prix : 2.825.000,000dt.

Date et lieu de l'audience : le lundi 6/01/2025 à 9 heures devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

Pour plus de renseignement s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges, ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

2024X01622VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise à 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Habib Ennouri, Technicien de Décor, CIN n°01319891 demeurant à l'avenue de la Liberté (7 nouvembre) Alarwika Magasin Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeubles saisi :

L'immeuble dénommé «Aicha» objet du TF n°79650 Sfax consistant en un terrain agricole situé à la route de l'Aéroport Km 26 sur la voie reliant la délégation d'Aguereb et Mahras et plus précisément Ben sahloun Aguereb Sfax d'une contenance de 22994 à droite dans la direction de Mahras à travers une route dérivée, asphaltée et s'éloignant de 700m de la poste de ben Sahloun. L'immeuble est délimité du coté sud par une piste et par un oued, du coté nord par une piste suivie par la parcelle n°266, du coté de l'est par la parcelle n°224 et la parcelle n°212, l'ouest par une piste. L'immeuble est en bon état, il est clôturé par des barrières en sable, il contient quelques amandiers et il profite d'une bonne position dans une région disposant d'électricité, de l'eau potable et pas loin de la route pavée.

Mise à prix : (19.200.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : mercredi le 8/01/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01626VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société tunisienne de recouvrement des créances SA, RNE 719413J, sise au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Hédi Sassi CIN 03573216 demeurant au 39 cité Asdrubal zone touristique Midoun Djerba domicile élu cabinet Mohamed Mars sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Albacha III» objet du TF n°1416 Médenine d'une contenance de 1927m² composé de 3 parcelles (n°508,568, 969) sis à Awled Omar délégation Midoun Jerba Médenine sur le bas coté ouest de la rue de l'environnement reliant la zone touristique et Awled Omar où est installé la résidence Albacha.

Parcelle n°1 : sous forme de triangle elle est délimitée du coté sud ouest par une séparation fictive suivie de la voie publique connue sous le nom de rue de l'environnement, du coté ouest nord par une séparation fictive précédant la parcelle n°956. Cette premier parcelle contient la partie est d'une terrasse.

Parcelle n°2 : elle est adjacente à la 1ère parcelle du coté sud ouest elle est délimitée du coté sud ouest par une séparation fictive devançant la parcelle 969, du coté est par un intervalle fictif suivit par la rue de l'environnement, du coté nord par un intervalle fictif suivit par la 1ère parcelle et du coté ouest par une palissade précédant la parcelle 956. Cette parcelle contient la partie ouest de la terrasse.

Parcelle n°3 : consistant la parcelle n°2 elle est délimitée du coté ouest par un intervalle fictif devançant la parcelle 754 et la parcelle 509, du coté est par une séparation fictive suivie de la rue de l'environnement, du coté nord par une séparation fictive suivie de la parcelle 2 et du coté ouest par une palissade devançant la parcelle 956.

Cette parcelle abrite la résidence Albacha composé d'un rez-de-chaussée et du 1er étage.

Le rez-de-chaussée les murs en briques; le sol en marbre et en carrelage.

Cet étage est composé d'une salle de réception, un escalier menant au 1er étage, un restaurant avec une salle d'eau, un café avec une salle d'eau ; une terrasse, 12 chambres chacune

avec une salle d'eau, un restaurant comprenant 3 salles, trois dépôts externes d ouverture est non exploités, un local jadis exploité en tant que pizzeria et actuellement non exploités et actuellement non exploités et un local d'ouverture est précédemment utilisé commune taxiphone.

1er étage les murs en briques, le sol en marbre et en carrelage, il se compose de 12 chambres à coucher chacune avec une salle de bain deux bureaux de directeur; un escalier menant au toit de bâtiment.

Mise à prix : (739.760.400D) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 13/01/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01627VEPA1

Vente Immobilière Aux Enchères Publiques

Poursuivante : La Banque Tuniso Lybienne B.T.L. Société anonyme, M.F. : 033272 D sise Avenue de la terre, centre urbain nord, parcelle n° 12 E. Tunis. En sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie : Naceur Ben Ali Ben Abdessalem Laayouni. C.I.N. n° : 00881476 demeurant à Ezzahera, Jdaida - Manouba.

Débiteur hypothécaire et saisi.

Avocat poursuivant :

Maître ATALLAH Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Les immeubles objet de la vente :

1- Les parts indivises dans le titre 9728 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en 2 parcelles agricoles irrigués et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 34 ares 73 centiares, objet du T.F. n° 9728 Manouba dénommé «El Mechta 210». La parcelle n° 3-11 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 20 H 65 A 00 C, fractionné en 206500 parts dont le défendeur est propriétaire de 43473,6845 parts indivises (43473,68/206500).

La 1ère parcelle situé à l'ouest de la route menant à Douar Menzel Ameur d'une superficie de 2 hectares environ et plantés par des arbres fruitiers (grenadiers et prunes) en plein production. La 2ème parcelle située à l'est de la route suscitée accessible par une piste et d'une superficie de 2 hectares environ plantés par des arbres (pêchers) en pleine production.

La terre est de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et équipée par le système d'irrigation goutte à goutte.

2- Les parts indivises dans le titre 9729 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en 2 parcelles agricoles irrigués et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 15 ares 72 centiares, objet du T.F. n°9729 Manouba dénommé «Eucalyptus». La parcelle n°4-12 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 19 H 74 A 70 C, fractionné en 197470 parts dont le défendeur est propriétaire de 41572,63 parts indivises (41572,63/197470).

La 1ère parcelle situé à l'ouest de la route menant à Douar Menzel Ameur d'une superficie de 2 hectares environ et plantés par des arbres fruitiers (grenadiers et prunes) en plein production. La 2ème parcelle située à l'est de la route suscitée accessible par une piste et d'une superficie de 2 hectares environ plantés par des arbres (pêchers) en pleine production.

La terre est de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et équipée par le système d'irrigation goutte à goutte.

3- Les parts indivises dans le titre 9731 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en 2 parcelles agricoles irrigués et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 13 ares 43 centiares, objet du T.F. n°9731 Manouba dénommé «El Fhal». La parcelle n° 13-5 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 19 H 63 A 40 C, fractionné en 196340 parts dont le défendeur est propriétaire de 41334,7368 parts indivises (41334,7368/196340).

Le terrain est planté par des arbres fruitiers (grenadiers et prunes) en pleine production.

La terre est de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et équipée par le système d'irrigation goutte à goutte.

4- Les parts indivises dans le titre 9733 Manouba : L'immeuble se situe à El Henna Douar Ameur, Habibia 2 gouvernorat de Manouba.

Les parts indivises revenant au défendeur consistent en une parcelle agricole nue, non cultivée et dans l'indivision, d'une superficie de 4 hectares 32 ares 84 centiares, objet du T.F. n°9733 Manouba dénommé « El Foussi ». La parcelle n°03 du plan parcellaire du T.F. 89333, la superficie totale du titre est de 10 H 28 A 00 C, fractionné en 102800 parts dont le défendeur est propriétaire de 43284,21 parts indivises (43284,21/102800).

Cette parcelle est située à l'est de la route menant à Douar Menzel Ameur, dans une zone d'irrigation et de nature «Hamri» adaptée pour toutes les implantations et non cultivée à l'état actuel.

Mise à prix :

1- Parts indivises dans T.F. 9728 Manouba : 447.677,998 Dinars.

2- Parts indivises dans T.F. 9729 Manouba : 428.101,804 Dinars.

3- Parts indivises dans T.F. 9731 Manouba : 425.650,918 Dinars.

4- Parts indivises dans T.F. 9733 Manouba : 445.731,706 Dinars.

La prix total des 4 immeubles est de : Un million sept cent quarante sept milles cent soixante deux Dinars et 426 Millimes (1.747.162,426).

Date et lieu de vente :

Le mercredi 8 Janvier 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Manouba.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

2024403019VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa GHARBI 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Société CREATION HEDIA, SA identifiant unique n°1136963C, (registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis - API n°B2432792010) siège social au n°12, route moyenne, Chouchet Radés Ben Arous (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts dans La propriété dénommée «IBN SAMINA» sise à fondouk Choucha Km7 route Radés Ben Arous actuellement Chouchet Radés, jouxtant la Gare de bus de Echouchet face au pont menant du carrefour Echouchet à Radés Ben Arous objet du TF n°43386 Tunis, représente un terrain constructible d'une superficie de 153 m² (153 parts) en divisant l'ensemble de la propriété en 584 parts soit équivalent de 584 m², il est entouré d'une clôture en briques 1,89 m² de haut, sa superficie circulaire est de 96 m², sa façade est uniquement peinte en blanc et possède une porte en fer grillé, avec une superficie couverte de 38m² avec des fissures dans les murs, le sol est en ciment ordinaire érodé.

Mise à prix : Cent huit mille neuf cent soixante et un dinars 920 millimes (108.961,920DT) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi le 9 janvier 2025 (9/01/2025) à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Ben Arous au palais de justice de Ben Arous.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024403023VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A. (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude de Maître Olfa Gharbi 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar 3 Tunis

(créancier saisissant)

La partie saisie :

Madame Monia Ayadi, Tunisienne, C.I.N n°01056210, demeurant à rue Mechmech Immeuble A, appartement 10 El Manar1, Tunis, (ayant la main mise sur une propriété hypothéquée par Fathi Farhat C.I.N 01237829, demeurant à la résidence Immobilière l'Avenue bloc I, Appartement 10, El Manar 1 (caution hypothécaire de la société IDEAL MOQUETTE, SA identifiant unique n°942093M, (registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis- API n°B2456322005) siège social à cité Hallouma Bent Fakhri Bloc I , Appartement 10, El Manar 1 (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000

Désignation du bien à vendre :

La propriété dénommée «Ahlem» est un appartement situé au 5ème étage de l'immeuble n°4, entrée A, rue Mechmech El Manar1, Tunis, objet du TF n°115677 Tunis, et les parts indivises dans les parties communes de la résidence, 99,43/1281 parts dans le TF n°115588 Tunis, l'apparemment est d'une superficie de 129 m², composé d'un salon et de quatre chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et couloir, elle est dans un état moyen, le sol est en parterre, les murs de la cuisine et de la salle de bain sont en faïence, les fenêtres sont en aluminium et les portes sont en bois équipées d'eau et d'électricité

Mise à prix : Deux cent soixante seize mille cinq cent trois dinars et 760 millimes (276.503,760 DT) est fixée en plus à des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi le 7 janvier 2025 (7/01/2025) à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Tunis 1 au palais de justice de Tunis.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2024403024VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

Société INOV PSE S.A

RNE : B1017007 B

Siège social : Route de Tunis Km 32 BP 108 Jebel El Ouest, Zaghouan

En vertu du jugement n°44 rendu par le tribunal de première instance de Zaghouan le 28 novembre 2024 il a été déclaré en premier ressort, la faillite de la «SOCIETE INOV PSE» SA, avec tout ce qui en résulte juridiquement, la cessation du paiement de ses dettes à partir du 01 avril 2023, la nomination de Mme CHABBOUH Nadia, en qualité de juge commissaire et Mr Faouzi Ben Salem en tant que syndic de la faillite, l'apposition des scellés et la publication de ce jugement conformément aux disposition de l'article 485 du code de commerce.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de la publication du présent avis, leurs dettes ordinaires, privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de la faillite conformément aux articles 531 et suivants du code du commerce, soit directement à son bureau sis au 12 rue Cyrus le Grand, Bureau n°15 2ème étage, Tunis, contre décharge, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024R03091VEPA2

Ouverture des procédures de distribution des deniers

Tribunal de première instance de Kairouan

Affaire de distribution des deniers numéro 91

Le 11 novembre 2024, le juge chargé de la distribution des deniers et classement des créanciers prés du tribunal de première instance de Kairouan a rendu son arrêt, dans le cadre de l'affaire n°91, stipulant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et consignations sous la quittance numéro M086235 du 4 octobre 2023 suite à une saisie immobilière objet de jugement numéro 3227 émis par le tribunal de première instance de Kairouan le 04 septembre 2023 portant sur une somme de six cent vingt et un mille dinars (621.000,000d) conformément à la requête de distribution des deniers présentée par le maître Mehrezi Lotfi au nom de son mandataire la recette des Finances rue Khawarizmi à Kairouan à l'encontre du : 1) Société Amandine Saada au nom de son représentant légal, 2) Agence foncière de l'industrie au nom de son représentant légal, 3) La banque Arabe de Tunisie au nom de son représentant légal, 4) La banque de financement des petites et moyennes entreprises au nom de son représentant légal, 5) Nabegh Sana bent Jamil.

En conséquence, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours suivant la publication dans le journal official de la République Tunisienne (JORT) ou la réception d'une lettre recommandée, il doit également présenter, une demande de participation faite par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est légalement sise au lieu choisi par le créancier dont il précise les raisons de préférer sa dette par rapport aux autres le cas échéant.

2024S01577VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE CHO CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE

R.N.E : 0504316 T

C.N.S.S : 00195641-89

Siège social : Route de Mahdia, Km 10, Sfax

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 29 novembre 2024, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Chouchene Cheyma, a été désignée Juge contrôleur.

2024403016VEPA2

Désignation de 2 mandataires de justice

SOCIETE CHO COMPANY

R.N.E : 0635822 K

C.N.S.S : 00173179-34

Siège social : Route de Mahdia, Km 18 El Amra Sfax

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, en date du 28 novembre 2024, il a été décidé la nomination de Messieurs Ben Salem Faouzi et Zoghlami Mokdad, en qualité de mandataires de justice de la société, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et à la règlementation en vigueur. Mme Chouchene Cheyma, a été désignée Juge contrôleur.

2024403017VEPA2

Nomination de liquidateur

Association «chammar ala dhreek ya mra»

Adresse : Zone touristique de Gammarth

Suivant jugement n°86901 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 16/10/2020, il a été décidé la dissolution de l'association «chammar ala dhreek ya mra» et la nomination de Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28206646, en qualité de liquidateur.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2024403020VEPA2

Avis au public de la fin des opérations de liquidation

VERMEG SERVICES GAFSA - SARL

Le liquidateur de la société VERMEG SERVICES GAFSA, identifiant unique 1101423P sise au Cyber-Park Gafsa informe le public que les opérations n'ont abouti à aucun boni ou fonds à distribuer.

Ainsi toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis. Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables. Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur à l'adresse suivante : Immeuble Vermeg Rue du Lac Biwa - 1053 Berges du Lac Tunis.

2024403021VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Ben Arous annonce dans l'affaire n°240 l'ouverture le 25/11/2024 de la procédure de distribution de la somme de 14.200,000 dinars obtenue de la vente de véhicule de la Société de Sécurité Electronique et de Maintenance sise à la rue des Roses n°28 Ezzahra Ben Arous, consignée à la recette des finances de Bab Bnet le 19/01/2023 quittance n°M002934 à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation de la

société d'Avocats IAC pour le compte de la BFPME sis au 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord El Menzah 4 Tunis ayant domicile élu à son Etude au 37 bis rue Ali Zlitini Manar3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civils et commerciales.

2024403025VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Nationale de Distribution des Pétroles «AGIL ENERGY»

Société anonyme

Au capital de 96 500 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid - Cité Olympique - 1003 - Cité El Khadra - Tunis

La Société Nationale de Distribution des Pétroles a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans un hôtel au Grand Tunis le vendredi 27 décembre 2024 à 9h30 du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2023.

2. Cooptation et Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2023.

4. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

5. Lecture et Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

6. Lecture et Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023.

7. Approbation des opérations et conventions réglementées, visées par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, cité au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes.

8. Affectation du résultat net de l'exercice 2023.

9. Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2023.

10. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023.

11. Quitus aux Administrateurs.

12. Délégation de publication.

2024R03094SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EL MOUSSEM AGRICOLE

Société anonyme

Au capital social de 1.455.270 DT

Siège social : Z.I Mghira 2, Lot N°54, 1079, Fouchana, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 434156 F/A/M/000

Les actionnaires de la société El Moussem Agricole sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 15 janvier 2025 à 11h (onze heures) au siège social de la société sis à la Z.I Mghira 2, lot numéro 54, 1079, Fouchana, Ben Arous - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2023;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;

4. Examen et approbation des états financiers pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 CSC relatives à l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;

8. Approbation pour un projet RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) ;

9. Approbation des engagements de la Société supérieurs à 200.000 DT;

10. Renouvellement des mandats des administrateurs et/ou nomination de nouveaux administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ; et

11. Pouvoirs pour formalités.

2024R03096SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 3 349 500 DT

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société de prestation médicales "SO.PRE.M" sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 3 Janvier 2025 à 17h au siège social de la société à la clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

2024S01576SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Du 29 décembre 2024

Société d'Etudes et de Réalisation Touristiques Thermales S.E.R.T.T

Société anonyme

Siège social : Zone Touristique Dkhila Monastir B.P 64 Monastir République 5060

Identifiant Unique : N°1365090 B

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Réalisation Touristiques Thermales S.E.R.T.T S.A

sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui se tiendra le 29 décembre 2024 à 9H au siège social de la société sis à la Zone Touristique Dkhila Monastir B.P 64 Monastir République 5060 en vue de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Nomination des premiers administrateurs

2- Nomination et rémunération du Commissaire aux comptes

3- Convocation de la première réunion de conseil d'administration.

2024S01580SANB3

Convocation

SOCIETE TUNISIENNE HOTELIERE ETABLISSEMENT TOURISME ET ANIMATION

Société anonyme

Au capital de 9.640.000 dinars

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028491E

MF : 0028491 E/AM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne Hôtelière Etablissement Tourisme et Animation, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le 11/01/2025, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2023. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20241508929 en date du 5/12/2024, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers et affectation des résultats de l'esercice2023.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

6. Renouvellement des mandats et nomination de nouveaux administrateurs

7. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs et formalités.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2024S01584SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«EL AMAL» Msaken

Matricule Fiscal : 1285783E

N° CNSS : 162924-61

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «EL AMAL» - Msaken - informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire sera tenue le Samedi 21 décembre 2024 à 9 Heures au siège de la Société, Route Kroussia M'Saken à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration des exercices 2022 et 2023

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes des exercices, 2022 et 2023.

3- Discussion des rapports et Quitus au membre du Conseil d'Administration des exercices 2022 et 2023.

4- Approbation des comptes et des rapports des exercices 2022 et 2023.

5- Affectation des Résultats des exercices 2022 et 2023.

6- Mise à jour de la liste des adhérents.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du 12 décembre 2024 de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès-verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices, 2022 et 2023.

En cas de défaut de quorum une deuxième assemblée sera tenue le 4 Janvier 2025 avec les mêmes lieux, horaire et ordre de jour.

2024S01574SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2023

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles

"MOTOCOP"

RNE : 033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital social : 328950

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023 qui se tiendra le jeudi 26 Décembre 2024 à 10h, à l'hôtel Taj Sultan Hammamet sis à Yasmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2023

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2023

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux membres du conseil d'administration

7) Cooptation de nouveaux adhérents

a- Tout adhérant peut examiner au siège de la société mutuelle les P.V du Conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 à partir du huitième jour précèdent la date de la tenue de l'assemblée,

b- Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents

c- Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2024403027SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Jamila bent Ali Khdhiri veuve Ali Ouhibi, Titulaire de la C.I.N n°00472987 délivrée à Tunis le 18/9/2000, demeurant au 3 Rue Lahmidi cité Ennassim, Borj Louzir, Ariana, annonce avoir perdu son titre de propriété n°09/1468 objet du T.F n°29648 Ariana dénommé «Emna» et elle désire se faire délivrer une copie originale et elle a publié une annonce au journal «le Quotidien» le 1er décembre 2024.

2024T01190DIVD2

Avis

Madame Amel Ouhibi, Titulaire de la C.I.N n°07270691 délivrée à Tunis le 8/10/2019 demeurant au 3 rue Lahmidi cité ennasim, Borj Louzir, Ariana, annonce la perte son titre de propriété n°09/1474 objet du T.F n°29648 Ariana dénommé «Emna» suivant déclaration sur l'honneur signée à la municipalité Tunis el médina le 19 novembre 2024 et elle a publié une annonce au journal «le Quotidien» le 1 décembre 2024.

2024T01191DIVD2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°19901 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 29/11/2024, M. Sadok Mosbah est désigné liquidateur judicaire (12 Rue Menveille Sousse - Tél : 99961170) pour liquider les 52 parts indivises du bien foncier de 104 parts objet du titre foncier n°64771 Sousse et ce entre Mme Imène Mansour et feu Fathi Achour.

2024S01578DIVD2

Avis

Monsieur Sami ben M'hamed ben Ahmed Smaoui, annonce qu'il est propriétaire d'un terrain de superficie de 968 m² sis à la route de Saltania km 5 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2024X01625DIVD2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°96245 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 27/02/2022, il a été décidé la nomination de Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur à la place de la liquidatrice Sahar Yousfi.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2024403028DIVD2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis n°50967 du 01 octobre 2024 décide de nommer Mme Samia Khlifi liquidateur judiciaire pour liquider et administrer la succession de feu Habib Ben Salah.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (Tél : 96465820 / 95532517).

2024403031DIVD2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Zaghouan n°88400 du 18 octobre 2024 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour liquider et administrer la succession de feu Abd Allah Slim.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis, (tél : 54 022 212 / 24 602 239).

2024403032DIVD2